



Assemblée du Conseil de Piedmont, lundi 2 mai, présidée par le maire Clément Cardin. L'assemblée s'est déroulée rondement en cette soirée d'élection fédérale.

Courrier express

- Lettre de remerciement de Stéphane Leduc, pour la bourse reçue du Fonds de l'athlète des Laurentides.
- Demande de subvention de la Fondation Monique Surprenant de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut (PDH).
- Info de l'Union des Municipalités du Québec, sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Règlement n° 757-19-11

Ce règlement permet l'agrandissement de la zone C-3-235 au détriment de la zone C-2-234 afin d'y construire un lave-auto et un centre d'esthétique sur le lot 2 311 472.

Entrefilet

- La Municipalité de Piedmont met sur pied un club horticole.

- Les comptes payables pour le mois d'avril ont été de 128 470 \$ et les payés 140 728 \$.
- Tricentris (centre de traitement des matières résiduelles) a connu en 2010 sa meilleure année financière, le prix de la tonne métrique est actuellement de 152 \$.
- Après demande de soumission pour l'achat d'une camionnette pour les travaux publics, c'est Laurentides Ford qui a présenté la plus basse au montant 36 009 \$, taxe incluse.
- Résolution autorisant le directeur général à protéger les créances lors de la vente pour taxes par la MRC des Pays-d'en-Haut.
- Demandes au ministère des Transports du Québec, d'une meilleure signalisation du boul. des Laurentides, à l'autoroute 15,

par le chemin du Moulin, et de l'interdiction de virage en U sur le boul. des Laurentides entre la rue Principale (Piedmont) et le chemin des Cormiers.

- Renouvellement de l'assurance collective pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 avec la SSQ. La répartition de la prime est de 50-50 Municipalité-employés.
- La valeur des permis au service d'urbanisme du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 atteint 2 615 500 \$ comparativement à 1 625 686 \$ en 2010, le mois d'avril 2011 a été remarquable avec 1 770 000 \$ pour 456 186 \$ en 2010.
- La réunion du comité de la sécurité publique a eu lieu le 27 avril. Il a été, entre autres, discuté du plan d'intervention conjoint de sécurité régionale.
- Tour du Silence aura lieu le mercredi 18 mai. Cet événement a lieu pour déplorer les accidents de vélo.
- Le dépôt des états des revenus et dépenses comparés au 31 mars 2011 montre des revenus de

5 173 998 \$ et un solde de 3 815 107 \$.

- Un avis de motion pour nommer deux nouvelles rues (chemin de Vimy et place Montfort).

Urbanisme

- Demande de dérogation mineure au 222, chemin des Mésanges, installation d'un spa : accepté.
- Demandes de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural).
- Constructions nouvelles Lot 2 312 940, chemin des Cormiers : accepté; Chemin du Sommet : accepté.
- Enseignes :
 - 895, boul. des Laurentides: accepté
 - 630, boul. des Laurentides: refusé
 - 675, rue Principale: accepté
 - 695E, chemin Avila: accepté
 - 750, rue Principale: accepté
 - 550, boul. des Laurentides: accepté.
 - Agrandissement au 565, boul. des Laurentides, cases de stationnement respectées, accepté.

Pas de question du public. L'assemblée s'est terminée à 20 h 50.

LA DÉMOCRATIE NE S'ACHÈTE PAS

POUR PRÉSERVER LA CONFIANCE EN NOTRE DÉMOCRATIE, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ DE NOUVELLES RÈGLES DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

- Toute contribution de 100 \$ et plus destinée à un parti politique, à un député ou à un candidat indépendant au palier provincial devra dorénavant être versée au Directeur général des élections.
- Les électeurs doivent se limiter à un don maximal de 1000 \$ par année à chacun des partis, des députés et des candidats indépendants.
- L'électeur devra déclarer par sa signature que sa contribution est versée à même ses propres biens, volontairement, sans compensation ni contrepartie et que cette contribution ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.
- Nos lois électorales prévoient dorénavant des sanctions plus sévères. Les amendes minimales imposées pour certaines infractions sont multipliées par 10 pour une personne physique et par 20 pour une personne morale. De plus, une condamnation pour certaines infractions entraîne une interdiction de conclure un contrat avec tout organisme public provincial, municipal ou scolaire pour au moins trois ans.

POUR PLUS D'INFORMATION : ELECTIONSQUEBEC.QC.CA



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne



« Maître chez eux » de Louise Leroux et Richard Blackburn

On s'interroge sur l'énergie

JULIE CORBEIL

Cette saison, le Ciné-Club de Prévost, sous le thème « NOTRE TERRITOIRE vu par les cinéastes d'ici », offre chaque mois un documentaire qui a eu un impact sur notre société.

Vendredi 27 mai, à 19 h 30, le documentaire *Maîtres chez eux* (Shoot films) fait le point sur le développement éolien qui prend place présentement au Québec, et plus particulièrement en Gaspésie, où l'avenir économique de la région repose sur le succès de cette grande aventure. Tourné sur une période de trois ans, *Maîtres chez eux* fait foi de l'acceptation sociale des éoliennes par les habitants de la péninsule qui refusent de sombrer dans le syndrome du « pas dans ma cour ». Agrémenté des musiques et chansons de Mes Aïeux, Félix Leclerc, Gilles Vigneault, Michel Rivard, Marie-Jo Thério, Jorane et Arianne Moffat, *Maîtres chez eux* a été décrit par Jacques Godbout comme un film magnifique et courageux.

Lors de la soirée de projection, la réalisatrice Louise Leroux viendra témoigner de l'expérience de tournage de l'équipe.



À propos du Ciné-Club de Prévost

Le Ciné-Club de Prévost travaille depuis plus d'une dizaine d'années à faire connaître aux Laurentidiens le cinéma d'ici. L'équipe considère que ces soirées cinéma sont de bons moments pour célébrer en compagnie des citoyens de la région les efforts constants des passionnés du monde du documentaire.

Les projections du Ciné-Club de Prévost se tiennent le dernier vendredi du mois, à 19 h 30, à l'église Saint-François-Xavier, 994, rue Principale, à Prévost et sont suivies d'échanges avec les invités. Contribution volontaire.